

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 30 (1959)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Chronique économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Fortune au 31 décembre 1958 . . . . .	254 044.25
Fortune au 31 décembre 1957 . . . . .	<u>253 436.97</u>
Augmentation de fortune . . . . .	<u>607.28</u>

Delémont, le 12 janvier 1959.

Le caissier : H. FARRON

### Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'A.D.I.J., année 1958. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'A.D.I.J. avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 6 février 1959.

Les vérificateurs :

W. WÜST

Pour la commune de Courrendlin :

Jos. CHRISTE

Pour la commune de Sonvilier :

A. BOURQUIN

<i>CHRONIQUE ÉCONOMIQUE</i>
-----------------------------

**Les P.T.T. font un bénéfice net de 70,3 millions.** — Les comptes d'exploitation des P.T.T. pour 1958 se soldent par un bénéfice net de 70,3 millions (77,2 l'année précédente). Tandis que le téléphone, le télégraphe et la radio ont réalisé un gain net de 134,4 millions (130), la poste a fait un déficit de 64,1 millions (58,8). 70 millions seront versés à la caisse fédérale. Ce résultat a été obtenu malgré l'augmentation des effectifs du personnel (de 34 300 à 35 400) rendue nécessaire par l'accroissement du trafic.

**L'indice suisse des prix à la consommation à fin mars.** — L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'inscrivait à 180,6 à fin mars 1959, ne dépassant plus qu'à peine le chiffre de 180,5 où il s'établissait à fin

mars 1958. Par rapport à la fin du mois précédent (180,9), il s'est abaissé de 0,2 % en raison d'un fléchissement des prix du sucre et des œufs importés, ainsi que du recul de celui des fruits à pépins. L'effet de ces baisses sur l'indice global fut cependant atténué par une hausse des prix de la viande de veau, des œufs du pays et de l'huile de chauffage.

Les indices des six groupes de dépenses étaient les suivants à fin mars 1959 : alimentation 194, chauffage et éclairage 148,8, nettoyages 213,7. Les indices des groupes habillement 221,5, loyer 141,1 et divers 164,9 ont été repris sans changement.

**Un accord entre patrons et salariés.** — Afin de renforcer les bonnes relations existantes et de les assurer sous la forme contractuelle, un accord a été réalisé récemment entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie d'une part, et la Société suisse des employés de commerce, la Société suisse des contremaîtres et la Fédération des sociétés suisses d'employés de l'industrie électrique et des machines, d'autre part.

Aux termes de cet accord, les partenaires s'engagent à favoriser la collaboration confiante entre patrons et salariés au sein des entreprises. Si, dans les questions de conditions d'engagement des employés, qui reposent en principe sur le contrat individuel, des principes généraux ou des recommandations entrent en discussion, une entente mutuelle devrait être réalisée par des négociations en commun. Les partenaires se déclarent en outre prêts à discuter de cas en cas des questions importantes intéressant les employés de l'industrie des machines en général et à s'efforcer de trouver une solution basée sur la bonne foi.

**Le ravitaillement en électricité.** — Pendant l'hiver 1958-1959, le ravitaillement du pays en énergie électrique s'est effectué dans des conditions favorables. On sait qu'en automne 1958 la situation était particulièrement satisfaisante du fait que les bassins d'accumulation étaient remplis en octobre à raison de 98 %. Les importations de courant ont pu être maintenues dans des limites étroites.

Par ailleurs, la révision des tarifs d'électricité donne lieu à de nombreuses négociations, dont la portée est cependant différente selon les sociétés et les réseaux qu'elles desservent.

**Pipe-line et raffinerie.** — Il vient de se constituer deux sociétés mixtes italo-suisse pour la réalisation du pipe-line devant relier Gênes à la plaine du Rhône. L'une a son siège à Rome et les capitaux (un milliard de lires) sont aux  $\frac{2}{3}$  italiens, l'autre à Lausanne (capitaux 6 millions de francs, aux  $\frac{2}{3}$  suisses). C'est la société suisse qui sera chargée de la construction d'une raffinerie de pétrole dans la région d'Aigle. On estime le coût total de cette construction à environ 65 millions de francs suisses. Ces projets, qui vont entrer dans la voie des réalisations, provoquent de l'inquiétude à Bâle, les importations suisses de carburant par la voie fluviale rhénane étant déjà en forte régression au profit des voies d'accès situées au sud, les raffineries italiennes travaillant à des tarifs généralement inférieurs à ceux des raffineries du nord de l'Europe. En outre, la raffinerie d'Aigle couvrirait la

moitié des besoins suisses en huiles minérales, ce qui enlèverait encore davantage de fret à la flotte pétrolière rhénane.

**Développement de la Swissair.** — La Société suisse de navigation aérienne va procéder à une nouvelle augmentation de son capital-actions qui passera de 63 à 105 millions de francs, les nouvelles disponibilités étant destinées surtout à financer les achats de matériel dans le cadre de l'accord qui a été conclu entre la Swissair et la compagnie scandinave S.A.S.

Corrélativement à cette opération, le Conseil fédéral a mis au point deux arrêtés concernant l'aviation. L'un traite de la convention relative à la reconnaissance internationale des droits de gage sur les aéronefs, l'autre crée le Registre des aéronefs, fondement juridique des sûretés indispensables à la politique d'investissements destinés à stimuler le trafic aérien.

**Abaissement du taux de l'escompte.** — La Direction générale de la Banque Nationale Suisse a décidé le 26 février 1959 d'abaisser, avec effet immédiat, le taux officiel d'escompte de 2 1/2 % à 2 % et le taux officiel pour les avances sur nantissement de 3 1/2 % à 3 %. Le taux modifié était en vigueur depuis le 15 mai 1957.

Dans son communiqué, la Banque Nationale Suisse précise que la mesure prise est destinée uniquement à adapter les taux officiels et ceux du marché. Cette mesure ne vise aucun but de politique conjoncturelle. En outre, la Banque Nationale précise qu'elle n'entend nullement, en abaissant les taux officiels, instaurer une politique de l'argent bon marché.

**Commerce extérieur.** — Pour les deux premiers mois de 1959, les importations suisses s'établissent à 1153,5 millions contre 1193,3 millions de francs pour la période correspondante de 1958. Les exportations se sont élevées à 1039,2 millions contre 1002,8 millions de francs, ce qui fait ressortir un solde passif de 114,3 millions de francs en regard de 190,5 millions pour janvier et février de l'année précédente.

**Le marché du bois.** — Dans le canton d'Argovie, toutes les ventes de printemps se sont faites à nouveau par voie de soumission. Celles-ci sont, en ce moment, terminées dans deux arrondissements. Les lots d'épicéa et de sapin en particulier ont bénéficié d'une demande animée. Les autres bois de résineux ont aussi trouvé un écoulement facile à des prix satisfaisants. Pour ces lots, les prix moyens obtenus sont supérieurs aux estimations.

Les ventes de bois ronds de feuillus ont semblé hésitantes ; cela permet de conclure à une demande peu enthousiaste. Comme il fallait s'y attendre, la demande de hêtre a laissé plutôt à désirer. Il en fut de même pour l'écoulement du bois de chêne scié. En revanche, l'intérêt s'est porté avant tout sur les bois de chêne pour traverses et tous les lots ont pu être écoulés à 96 fr. par m<sup>3</sup> marchandise rendue sur chemin forestier. Les lots d'érables ont aussi trouvé un écoulement aisé ; ils ont obtenu en moyenne 217 % du prix de base.

**A propos de la production laitière.** — Après cinq mois du semestre d'hiver, la question du prix du lait est toujours fort discutée. L'on se demande quelle a été l'évolution de la production laitière pendant cette période. Si, au cours des quatre premiers mois, les livraisons ont été inférieures à celles de l'année précédente, les conséquences des effectifs trop élevés du troupeau laitier se sont fait peu à peu sentir par un accroissement de la production. D'après les premiers calculs, les livraisons de lait ont dépassé en mars, pour la première fois depuis le mois de juillet 1958, les quantités livrées l'année précédente. La bonne volonté et la solidarité dont feront preuve les agriculteurs pour régler la production laitière détermineront si les producteurs devront participer à la couverture des déficits et dans quelles proportions. Si l'on désire maintenir le prix du lait réalisé actuellement, il est nécessaire avant tout de prendre des mesures pour régler la production. En effet, plus la production sera importante, plus les pertes seront élevées et plus le prix du lait sera réduit !

**Le marché des veaux.** — L'évolution du marché n'est actuellement pas uniforme. Alors que les prix réalisés sur les marchés de la Suisse centrale et de la Suisse orientale sont fermes pour les animaux d'étable et les animaux à saucisses en particulier, on enregistre toujours une forte offre dans certaines manifestations du canton de Berne et de la Suisse romande.

Ces derniers temps, les plaintes à cause du rendement en viande insuffisant des veaux de boucherie augmentent. La qualité du foie des animaux qui, le jour de l'abattage, n'ont point été nourris laisse à désirer. Le procédé le plus correct donnant satisfaction aussi bien aux vendeurs qu'aux acheteurs et aux consommateurs lors de la vente des veaux de boucherie exige que l'on nourrisse normalement les animaux le jour de l'abattage. La quantité de lait administrée est portée en déduction du poids et la contre-valeur du lait est indemnisée.

**... et celui des porcs.** — Sur le marché des porcs, l'on constate une offre croissante. Il s'agit, en ce moment, pour les engraisseurs de trouver le moyen terme puisque les animaux ne doivent pas être d'un poids supérieur à 100-110 kilos et ne peuvent cependant être vendus à la sous-enchère car toute la structure des prix est faussée. De ces deux maux, le dernier apparaît à longue vue être le moindre parce que la production actuelle sera encore notablement plus importante que celle déjà forte de 1958.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37